

ECE et Non-discrimination

Promouvoir la diversité

Bentley est convaincu que la diversité de la main-d'œuvre est essentielle à la croissance et au succès à long terme de l'Université. La diversité fait référence au large éventail de différences humaines, y compris l'identité raciale et ethnique, la culture, le contexte socio-économique, l'expérience et les projets, qui existent dans la main-d'œuvre et dans la communauté au sens large. Bentley estime que la promotion de la diversité joue un rôle essentiel dans sa mission éducative en favorisant une plus grande innovation et créativité, en attirant le plus grand bassin de candidats qualifiés dans sa main-d'œuvre et en améliorant sa communication et ses relations avec la communauté.

Bentley s'engage à améliorer sa diversité et à démontrer cet engagement envers le corps professoral, le personnel, les étudiants et la communauté. L'Université Bentley promeut la diversité en élaborant des politiques, des programmes et des procédures qui favorisent un environnement de travail dans lequel les différences sont respectées et valorisées. Valoriser la diversité est l'une des valeurs fondamentales et des plus grandes forces de Bentley University.

Non-discrimination

L'Université Bentley est un fournisseur des emplois garantissant l'égalité des chances et s'engage à offrir des opportunités d'emploi égales à tous les employés et candidats conformément à toutes les lois applicables. Bentley ne fait aucune discrimination et interdit strictement la discrimination contre les employés, les candidats et toute autre personne concernée en raison de la race, la couleur, l'origine nationale, la religion, les croyances, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité et/ou l'expression du genre, la situation de famille, l'âge, le statut de l'état civil, l'handicap, la morphologie, le statut de militaire ou de vétéran, ou toute autre caractéristique protégée par la loi en vigueur. Il est interdit à tous les employés et représentants de Bentley de se livrer à une discrimination illégale. Cette politique s'applique à toutes les pratiques liées à l'emploi et à toutes les conditions d'emploi, y compris, mais sans s'y limiter, le recrutement, l'embauche, les évaluations de rendement, la formation, le développement, la promotion, les rétrogradations, les mutations, la rémunération, les avantages, l'aide à l'éducation, la mise à pied et les avertissements, les programmes récréatifs et sociaux, la cessation d'emploi et/ou la retraite.

Solutions

Les employés qui pensent avoir été victimes de discrimination sont encouragés à signaler et à résoudre ces plaintes en interne. Des résolutions informelles peuvent être recherchées en discutant du problème avec les superviseurs des employés, le vice-président de division, les Ressources humaines, ou le médiateur de l'Université. Les employés peuvent également déposer une plainte en interne en suivant la procédure décrite dans la politique [Comment signaler le harcèlement sexuel ou la discrimination, le harcèlement ou l'intimidation sur le lieu de travail](#). Bien que les employés soient encouragés à signaler et à résoudre les plaintes de discrimination en interne, les employés peuvent déposer une plainte officielle auprès de l'un ou des deux organismes gouvernementaux énumérés ci-dessous dans les délais impartis.

Commission du Massachusetts contre la discrimination (MCAD)
One Ashburton Place, salle 601
Boston, MA 02108
617 994-6000
TTY: 617 994-6196

Commission pour l'égalité des chances pour l'emploi, bureau régional
Bâtiment fédéral John F. Kennedy
475 Centre gouvernemental
Boston, MA 02203
1-800 669-4000
TTY : 1-800 669-6820

Sanctions

Tous les employés, y compris les superviseurs et les gestionnaires, qui se livrent à un comportement discriminatoire sont soumis à des mesures disciplinaires immédiates, y compris un éventuel licenciement.

Protection contre les représailles

Aucune action défavorable ne sera prise contre les employés ou les candidats en représailles pour avoir déposé une plainte pour discrimination, déposé des plaintes pour discrimination interne ou externe, s'être opposé à des pratiques discriminatoires ou avoir participé à l'enquête sur de telles plaintes.

Devoir d'honnêteté

L'Université Bentley interdit à tout membre de la communauté Bentley de déposer sciemment ou imprudemment une fausse plainte de discrimination contre un autre membre de la communauté Bentley. Toute action de ce type peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.